

**MINISTERE DES AFFAIRES
ETRANGERES**

NOMINATION

Par décret n° 2010-2447 du 25 septembre 2010.

Monsieur Abderrazak Mathlouthi, conseiller des affaires étrangères, est chargé des fonctions de directeur adjoint des étrangers en Tunisie à la direction générale des affaires consulaires au ministère des affaires étrangères.

**MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DES DROITS DE L'HOMME**

NOMINATIONS

Par décret n° 2010-2448 du 25 septembre 2010.

Monsieur Hedi Abed, administrateur conseiller de greffe de juridiction, est chargé des fonctions de chef de greffe du tribunal de première instance de Kébili.

Par décret n° 2010-2449 du 25 septembre 2010.

Monsieur Nasr Temimi, professeur principal de la jeunesse et de l'enfance, est chargé des fonctions de chef de service des affaires administratives et financières à la direction régionale du ministère de la justice et des droits de l'Homme de Médenine.

Par décret n° 2010-2450 du 25 septembre 2010.

Monsieur Kamel Akrouf, professeur d'enseignement secondaire, est chargé des fonctions de chef de service des bâtiments et de l'équipement à la direction régionale du ministère de la justice et des droits de l'Homme de Médenine.

Arrêté du ministre de la justice et des droits de l'Homme du 27 septembre 2010, portant délégation de signature.

Le ministre de la justice et des droits de l'Homme,

Vu la loi n° 83-112 du 12 décembre 1983, portant statut général des personnels de l'Etat, des collectivités locales et des établissements publics à caractère administratif, ensemble les textes qui l'ont modifiée ou complétée et notamment la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007,

Vu le décret n° 74-1062 du 28 novembre 1974, fixant les attributions du ministère de la justice,

Vu le décret n° 75-384 du 17 juin 1975, autorisant les ministres et les secrétaires d'Etat à déléguer leur signature,

Vu le décret n° 92-1330 du 20 juillet 1992, portant organisation du ministère de la justice,

Vu le décret n° 2010-72 du 14 janvier 2010, portant nomination de membres du gouvernement,

Vu le décret n° 2010-1382 du 4 juin 2010, chargeant Monsieur Walid Saâdi, conseiller des services publics, des fonctions de sous-directeur des affaires financières à la direction générale des services communs au ministère de la justice et des droits de l'Homme.

Arrête :

Article premier - En application des dispositions du paragraphe 2 de l'article premier du décret susvisé n° 75-384 du 17 juin 1975, il est accordé à Monsieur Walid Saâdi, sous-directeur des affaires financières, le droit de signature de tous les documents se rapportant à ses fonctions, à l'exception des actes à caractère réglementaire.

Art. 2 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 septembre 2010.

*Le ministre de la justice
et des droits de l'Homme*

Lazhar Bououny

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

**MINISTERE DE L'INDUSTRIE
ET DE LA TECHNOLOGIE**

Arrêté conjoint du ministre de l'industrie et de la technologie et du ministre du commerce et de l'artisanat du 27 septembre 2010, relatif aux performances énergétiques minimums des appareils de climatisation individuelle de puissance frigorifique inférieure à 12 KW.

Le ministre de l'industrie et de la technologie et le ministre du commerce et de l'artisanat,

Vu la loi n° 2004-72 du 2 août 2004, relative à la maîtrise de l'énergie, tel que modifiée et complétée par la loi n° 2009-7 du 9 février 2009 et notamment ses articles 8 et 9,

NOMINATIONS**Par décret n° 2010-2451 du 30 septembre 2010.**

Les inspecteurs des écoles préparatoires et des lycées secondaires, dont les noms suivent, sont nommés dans le grade d'inspecteur principal des écoles préparatoires et des lycées secondaires :

- Ahmed Behloul,
- Mahjoub Hamami,
- Riadh Jaouadi,
- Habib Hazel,
- Youssef Kallel,
- Hela Bergaoui,
- Taoufik Charrada,
- Abdallah Ataya,
- Messaoud Ben Msadek Jebahi,
- Abdellatif Maatar,
- Sami Chabchoub,
- Abderrahmane Mimouni,
- Mohamed Lamjed Abidi,
- Mohamed Naceur Souibgui,
- Slaheddine Ayadi,
- Romdhane Denguir,
- Mongi Ghodhbane,
- Mohamed Abidi,
- Salem Béchir Essghir,
- Romdhane Jalloul,
- Mohamed Salah Abidi,
- Ardhaoui Kouas,
- Belgacem Baazaoui,
- Béchir Mousbah,
- Imed Touayti,
- Ali Souli,
- Rachid Najjar,
- Mohamed Tarek Soltani,
- Abdelhamid Amaimia,
- Ridha Bouhaha,
- Dahmani Banani,
- Nejib Zebidi,
- Lotfi Elayeb,
- Abderrazak Hamdi,
- Ali Beji Hammas.

Vu le décret n° 2004-2145 du 2 septembre 2004, relatif à l'étiquetage des équipements, des appareils et matériels électroménagers,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises et du ministre du commerce et de l'artisanat du 21 avril 2009, relatif à l'étiquetage des appareils de climatisation individuelle de puissance frigorifique inférieure à 12 KW,

Vu l'arrêté du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises et du ministre du commerce et de l'artisanat du 30 juin 2009, relatif aux performances énergétiques minimums des appareils de climatisation individuelle de puissance frigorifique inférieure à 12 KW.

Arrêtent :

Article premier - Les dispositions du présent arrêté s'appliquent aux appareils de climatisation individuelle de puissance frigorifique inférieure à 12 KW prévus à l'arrêté susvisé du ministre de l'industrie, de l'énergie et des petites et moyennes entreprises et du ministre du commerce et de l'artisanat du 21 avril 2009.

Art. 2 - Est interdite la mise sur le marché des appareils de climatisation individuelle prévus à l'article premier du présent arrêté appartenant à la classe d'efficacité énergétique 5, et ce, à partir du 1^{er} janvier 2011.

Art. 3 - Tout contrevenant aux dispositions du présent arrêté est passible des sanctions prévues aux articles 22, 23 et 25 de la loi susvisée n° 2004-72 du 2 août 2004.

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 27 septembre 2010.

Le ministre de l'industrie et de la technologie

Afif Chelbi

Le ministre du commerce et de l'artisanat

Ridha Ben Mosbah

Vu

Le Premier ministre

Mohamed Ghannouchi

NOMINATION**Par arrêté du ministre de l'industrie et de la technologie du 23 septembre 2010.**

Monsieur Khmaies Harzallah est nommé administrateur représentant le ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire au conseil d'administration de la société ciment de Bizerte, et ce, en remplacement de Monsieur Younes Najjar.